

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

numéro MLDC_240606_068
---------------------------

portant sur

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDES AUX COMMUNES DE L'ANNÉE 2024 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22, alinéa 26° ,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**CONSIDÉRANT** la volonté d'effectuer des travaux de réfection de voiries et réseaux divers sur la commune de Lodève,

**CONSIDÉRANT** le souhait d'inscrire chaque année une programmation de travaux de réfection de voiries et réseaux divers, dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de la commune de Lodève,

**CONSIDÉRANT** que le coût des travaux de réfection de voiries et réseaux divers est estimé à cent-un-mille-quatre-cent-quatorze euros (101 414 €),

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault, au titre du fonds départemental d'aides aux communes de l'année 2024, d'un montant de quatre-vingt-mille euros (80 000 €), pour les travaux de réfection de voiries et réseaux divers estimé à cent-un-mille-quatre-cent-quatorze euros (101 414 €)

- **ARTICLE 2** : De préciser que la recette correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 13, article 1323, programme n°1, opération 101,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240606-lmc111328-DE-1-

1  
Date de télétransmission : 06/06/24  
Date de publication : 07/06/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le six juin deux mille vingt-quatre,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE